Informations de base

1995/2193(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Marché unique: rapport 1994 **Subject** 2 Marché intérieur, marché unique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	WATSON Sir Graham (ELDR)	14/09/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	POISSON Anne Christine (EDN)	19/07/1995
BUDG Budgets	CHRISTODOULOU Efthymios (PPE)	19/07/1995
ENER Recherche, développement technologique et énergie		
RELA Relations économiques extérieures	TOIVONEN Kyösti (PPE)	20/07/1995
JURI Juridique et droits des citoyens	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme		
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés publiques et affaires intérieures	CACCAVALE Ernesto (UPE)	17/07/1995

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/06/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0238	Résumé
10/07/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/10/1995	Vote en commission		Résumé
17/10/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0249/1995	
14/11/1995	Débat en plénière		Résumé
15/11/1995	Fin de la procédure au Parlement		
04/12/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2193(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/06786

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0249/1995 JO C 308 20.11.1995, p. 0004	17/10/1995	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0238	15/06/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1310/1995 JO C 039 12.02.1996, p. 0070	22/11/1995	Résumé

Marché unique: rapport 1994

1995/2193(COS) - 15/11/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Graham WATSON (ELDR, RU) sur le marché unique en 1994. * Etat du marché unique : Tout en se félicitant du ton réaliste de ce deuxième rapport et des informations contenues dans ce dernier, le Parlement européen relève les principaux problèmes qui font encore obstacle à la réalisation du marché unique et qui, par ce fait, faussent la concurrence: - non-observation dans les Etats membres du principe de reconnaissance mutuelle, - peu d'évolution dans les procédures de passation des marchés publics depuis la libéralisation de ce secteur, - aucune mesure d'harmonisation des dispositions applicables dans d'importants secteurs de la fiscalité n'a été prise (droits d'accises, traitement fiscal de l'épargne, imposition des entreprises) ou alors quelques unes de portée limitée sur la TVA, - les réglementations sur la protection de l'environnement diffèrent selon les Etats membres - les contrôles des personnes aux frontières intérieures ne sont pas complètement abolis, - difficulté de faire respecter ses droits et d'obtenir accès à la justice en cas d'infraction aux règles du marché unique, - lourdeur des obligations administratives imposées aux entreprises, en particulier aux PME. Le Parlement souligne l'impact négatif sur la criminalité organisée du non-achèvement du marché unique dans des secteurs comme les alcools et le tabac, et demande à cet égard un plus grand respect de la législation relative au marché intérieur et l'application de sanctions en cas de non-respect du droit communautaire. D'un autre côté, le PE déplore le caractère excessif des mesures de transposition prises par les administrations nationales, tout en rejetant une approche du problème fondée uniquement sur la déréglementation, qui pourrait conduire à l'érosion des normes relatives à la protection sociale, environnementale et du consommateur. * Aspects extérieurs : Le Parlement européen met tout particulièrement l'accent sur les conséquences du marché unique sur les relations économiques extérieures de l'Union et est d'avis que celui-ci pourrait être riche d'enseignements pour le développement futur du système multilatéral des échanges. Il invite les Etats membres à abroger l'article 115 du Traité qui n'est pas conforme, selon le PE, au marché unique et n'est donc plus viable. Enfin, il invite la Commission à améliorer la coopération douanière en vue de lutter contre l'accroissement des importations frauduleuses, notamment sur la frontière orientale de l'Union. * Exigences pour l'avenir : Le PE demande que soient présentées et adoptées des propositions dans les domaines suivants : - harmonisation et application stricte de sanctions en cas d'infraction à la législation communautaire; - application scrupuleuse des règles définissant les marchés publics et réunir des données statistiques pertinentes; - application du principe de subsidiarité à la fiscalité; - élargissement de la portée des accords de Schengen à l'ensemble de l'Union; - amélioration de la coopération administrative visant à réduire les entraves aux échanges. Il souligne la nécessité de mettre en place une dimension humaine parallèlement à la mise en place technique du marché intérieur (notamment en matière sociale) et approuve la mise en place d'une politique résolue en matière de concurrence. Il demande enfin : - des mesures d'urgence en matière de TVA (qui prennent en compte le principe du pays d'origine pour l'application de la TVA), - l'harmonisation des droits d'accises frappant les huiles minérales, les tabacs et les alcools, - l'uniformisation du traitement fiscal des revenus du capital, - l'application des principes du marché unique au secteur de l'énergie, - qu'une solution soit trouvée au problème du financement des réseaux transeuropéens, - la reconnaissance mutuelle globale des diplômes professionnels notamment dans le domaine universitaire, - la simplification et l'allègement des procédures applicables à la création d'entrepises et à l'établisement des travailleurs indépendants.

Marché unique: rapport 1994

1995/2193(COS) - 22/11/1995 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité se félicite de la reconnaissance par les institutions communautaires du rôle des milieux économiques et sociaux, et notamment de l'observatoire du marché intérieur mis en place par ses soins, pour contribuer à analyser et orienter les travaux d'achèvement du marché unique. Il invite l'ensemble des acteurs socioéconomiques européens à participer directement à l'évaluation du marché intérieur européen et à lui communiquer toutes informations permettant de contribuer à son amélioration. Malgré les nombreux progrès accomplis depuis le Livre blanc de 1985, le Comité constate que le rapport de la Commission témoigne aussi d'un état persistant d'inachèvement du marché unique. Préoccupé par les difficultés croissantes d'adoption des ultimes mesures pour le marché unique, qui contrastent avec l'accélération générale des enjeux et des échéances pour l'Union, le Comité invite les Etats membres et les institutions communautaires à convenir de tout mettre en oeuvre pour compléter les dernières dispositions nécessaires, qu'il évalue à une trentaine de mesures, d'ici l'échéance 1999 fixée pour l'Union économique et monétaire. Une liste des mesures principales pour compléter le marché intérieur est annexée au présent avis. La Conférence intergouvernementale de 1996 sur la révision du Traité devrait examiner les moyens d'étendre la majorité qualifiée à des questions essentielles pour le marché intérieur, notamment la libre circulation des personnes, la coopération douanière, la protection de l'environnement et la fiscalité intracommunautaire.Le Comité souligne aussi la nécessité de renforcer l'application des mesures en exerçant un meilleur contrôle appuyé, à tous les niveaux, par des sanctions efficaces. La bonne application des règles du marché unique impose également de mieux encadrer les dérogations nationales à la libre circulation, d'étendre les reconnaissances mutuelles et d'assurer l'harmonisation des administrations douanières. Le Comité insiste enfin sur le besoin de créer, au-delà des dispositions sur la libération des échanges et de leur bonne application, une véritable dynamique de convergence pour remédier aux tensions et aux déséquilibres qui naissent de l'état d'inachèvement tant du marché unique que de l'Union économique et monétaire. Ceci impliquera notamment de renforcer la convergence économique et sociale, de mieux utiliser les Fonds structurels, d'adapter la politique de concurrence aux données de l'ouverture internationale, tout en préparant par ailleurs activement les pays d'Europe centrale et orientale à leur future participation au marché unique.

Marché unique: rapport 1994

1995/2193(COS) - 15/06/1995 - Document de base non législatif

Le principal message que la Commission souhaite faire passer dans ce deuxième rapport annuel sur le marché intérieur communautaire est que, dans l'ensemble, le marché unique fonctionne, mais qu'il reste encore beaucoup à accomplir pour faire de ce marché unique un véritable espace ouvert où la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux devienne une réalité tangible. Il convient donc de veiller au respect des règles communautaires existantes, de renforcer l'application du principe de la reconnaissance mutuelle des législations nationales et d'accélérer l'adoption des mesures législatives encore nécessaires, qui sont relativement peu nombreuses. Les domaines d'action prioritaires pour les années à venir devraient comprendre notamment : - l'achèvement du marché unique pour les citoyens, afin qu'ils ressentent les avantages de l'intégration

européenne dans leur vie quotidienne; - l'instauration d'une totale liberté de circulation pour les personnes, par l'élimination des contrôles frontaliers au sein de l'Union; - la poursuite de l'harmonisation des législations fiscales; - l'amélioration du fonctionnement du marché unique au profit des entreprises, notamment dans le domaine du droit des sociétés et des droits de propriété intellectuelle; - une action en faveur de la mise en oeuvre uniforme du droit communautaire, incluant l'amélioration de l'accès à la justice et la définition de sanctions effectives en cas d'infraction; - la préparation d'un cadre réglementaire de base approprié pour les services liés à la société de l'information; - l'ouverture à la concurrence des services d'utilité publique; - une aide en faveur des pays d'Europe centrale et orientale, afin de leur permettre de s'adapter aux exigences du marché unique (préparation d'un Livre blanc).